

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
30 SEPTEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Demande de subventions
à la DRAC Île-de-France
pour le compte du musée
municipal**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1er octobre 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1er octobre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er octobre 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINGUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-
Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire
le
23 septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,
Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE,
Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC,
Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD,
Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Madame de
JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI,
Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur
JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame
MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI,
Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur
NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-
BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET,
Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE
Madame BOUTIN à Madame de JACQUELOT
Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS
Monsieur MILOUTINOVITCH à Madame HABERT-DUPUIS
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur MIGEON à Monsieur JOLY
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur RICHARD

Secrétaire de séance :

Madame ANDRE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210930-21-E-07-DE
Date de télétransmission : 01/10/2021
Date de réception préfecture : 01/10/2021

N° DE DOSSIER : 21 E 07

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR LE COMPTE DU MUSEE MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur BASSINE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye sollicite annuellement le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) pour le compte du Musée municipal, labellisé « musée de France » et dont dépendent la Maison natale Claude-Debussy et le Fonds permanent Paul et André Vera.

Ce soutien financier concerne :

- L'action culturelle : saison musicale de la Maison natale Claude Debussy, actions pédagogiques auprès des enfants scolarisés, animations et visites guidées pour tous les publics, participation aux événements nationaux (Nuit des musées, Fête de la musique, Journées européennes du Patrimoine),
- La réalisation d'expositions temporaires,
- La préservation des collections avec la reconduction annuelle de mesures de conservation préventive,
- La restauration des collections,
- Le déménagement du Cabinet des arts graphiques.

Le service des musées de France de la DRAC accompagne ces projets en octroyant annuellement une subvention à ces dépenses de fonctionnement.

A titre d'exemple, il a attribué les subventions suivantes :

- En 2018 : 2 000 € pour l'évaluation sanitaire du mobilier ancien ;
- En 2019 : 4 000 € pour l'action culturelle et 3 500 € pour la restauration des œuvres présentées en commission scientifique ;
- En 2020 : 2 000 € pour l'action culturelle et 8 000 € pour la préparation de l'exposition « Napoléon, chef de guerre, chef d'Etat.

Pour 2021, il est attendu une première subvention de 3 500 € pour l'action culturelle, ainsi qu'une seconde qui ne peut pas, pour l'heure, être évaluée pour la restauration des collections.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette opération mentionnée ci-dessus,
- de solliciter auprès de l'État (DRAC) l'attribution d'une subvention au taux maximal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

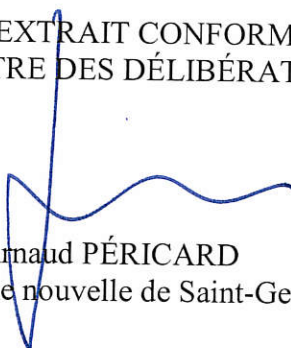
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE cette opération mentionnée ci-dessus,

SOLLICITE auprès de l'État (DRAC) l'attribution d'une subvention au taux maximal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye